

<http://www.solidaires-meteo.org/CTP-DIRRE-du-05-October-2006.html>



# CTP DIRRE du 05 Octobre 2006

- Sections locales - La Réunion - CTSS DIROI -

Date de mise en ligne : mercredi 18 octobre 2006

---

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

---

**Après un an de discussions**, et de nombreux blocages, surtout au niveau local, ce troisième CTPL de l'année 2006, mais également le troisième en deux mois, **la direction régionale retire toute référence officielle ou officieuse à l'astreinte dans la note d'organisation de la division cyclone de la Réunion**. Trois autres points étaient à l'ordre du jour de ce comité, le **cadre de fonction 2007**, la **réorganisation de CMC/AG et CMC/LOG** et la mise en place de **mesures provisoires** pour pallier l'absence de la responsable du secrétariat.

## Organisation de la division cyclone

Lors du premier CTPL, celui du 8 août 2006, devant l'hostilité manifeste des représentants du personnel et le peu d'enthousiasme que suscitait le projet auprès de nombreux membres de l'administration, le directeur régional n'avait pas soumis au vote son projet d'organisation de la division cyclone, souhaitant une nouvelle entrevue avec le personnel. Cette entrevue se tenait le 29 août 2006, et une issue favorable au conflit semblait pouvoir être possible pour le CTPL du 15 septembre. Le texte proposé à ce nouveau CTP étant très en deçà des propos tenus lors de l'entrevue, particulièrement la mention « d'une liste nominative d'activation des agents susceptibles d'effectuer les vacations de nuit dès lors qu'un système sur zone nécessite une surveillance permanente (sic) » les 3 OS et le personnel concerné refusant cette astreinte déguisée, estimant que l'astreinte ne doit pas apparaître dans une note d'organisation d'un service de prévision, conformément à l'instruction ARTT de l'établissement, décidaient du boycott du comité technique.

**Le CTPL se réunit à nouveau le 5 octobre 2006**. A noter l'absence du titulaire de FO, en mission et la non présence de son suppléant. Par ailleurs, le chef de la division cyclone participe au débat en tant qu'expert pour l'administration.

[\*Plusieurs points de la note d'organisation, ne posent plus de problèmes, ce sont les régularisations obtenues au début du conflit :\*]

- ▶ Le tableau de service initial du poste prévisionniste cyclone est édité classiquement avec une anticipation de deux semaines.
- ▶ Les vacations de nuit inscrites au tableau de service avec un délai inférieur à 48h seront traitées comme des "vacation exceptionnelles", au sens de l'instruction ARTT de Météo France, avec les bonifications correspondantes. Une fois qu'une vacation de nuit est inscrite au tableau de service, elle ne peut plus être retirée

Reste le blocage sur l'**astreinte**, à laquelle Le directeur tient beaucoup. Elle est nécessaire selon lui pour disposer d'une organisation robuste. Les OS contestent ce point de vue, affirmant que dans tout service permanent, tout est déjà prévu pour un service robuste ; cette robustesse est renforcée pour la division cyclone par le **tableau de disponibilité minimale** selon la saison. Ce tableau prévoit que du 16/12 au 31/03, période de risque cyclonique maximal, l'effectif est au complet 6 agents (Chef de service + les cinq agents).

Il est à noter que cette disposition s'applique également à tous les agents logés de la DIR, pour faire face aux alertes rouges sur le département. :

- ▶ Du 16/11 au 15/12 ainsi que du 01/04 au 30/04, complément de saison chaude, l'effectif minimal doit être de 5 ;
- ▶ Du 01/05 au 15/05 et du 16/10 au 15/11, intersaison, l'effectif minimal doit être de 4 et du 16/05 au 15/10, période de risque minimal l'effectif doit être de 3.

[\*Cette structure en béton armé, laisse malgré tout le directeur septique car son soucis en cas de problème (le

problème pressenti est l'impossibilité de contacter un des cinq agents) est de pouvoir prouver que tous les cas de figure avaient bien été envisagés par l'administration et qu'elle est donc exempte de tout reproche.\*]

La direction régionale a en fait une autre préoccupation, **la rentabilité**. En effet, après avoir voulu une construction en béton, elle s'inquiète des vacances « inutiles », celles de fin de vie d'un système tropical qui nécessitent une surveillance mais qui ne font pas forcément l'objet d'une production de bulletins (si la configuration du système ne l'impose pas). L'ancienne organisation était bien sur plus « rentable » elle permettait de supprimer ces vacances d'un simple coup de gomme en prévenant les agents quelques minutes avant leur prise de service.

## Fonction « Etudes »

Cette activité, qui représente plus de 50% de la charge de travail des agents de la division CYC. était, dans l'ancienne note d'organisation sommairement organisée, présentée comme importante mais assortie de « **devant pouvoir être abandonnée** » sans plus d'explications.

Maintenant, l'activité « Etudes » devient une composante essentielle du CMRS/ Cyclones qui reste tributaire de la variabilité de l'activité cyclonique et doit être organisée en conséquence. Elle est menée en coopération avec les divisions CRC et BECLIM :

- ▶ lors d'une réflexion prospective sur les études menée au minimum annuellement.
- ▶ lors de la phase d'instruction qui précède le lancement de toute étude validée par le COMEDEV.

Dans le courant des études où ces divisions peuvent apporter soit un tutorat scientifique et technique soit un support informatique qui sont négociés lors de la phase d'instruction.

La division INFO assure quant à elle l'administration de base des ressources informatiques dédiées aux études de la division CYC.

Par ailleurs, les études de la division CYC, au même titre que celles de BECLIM et de la CRC, suivent le cadre de la R&D à Météo France : fiche programme R&D annuelle, rapport R&D semestriel. Elles sont présentées, au moins un fois par an, lors des ateliers Prévi/CYC/CRC/BECLIM qui constituent un lieu d'échange privilégié.

[\* VOTE Pour : 9 (6 Admin+2 Spasmet+1 CGT) Contre : 0 Abstention : 2 (Spasmet\*)]

## Cadre de fonction 2007

Pas de modification du TROED pour 2007, mais la direction annonce qu'une réflexion devra être menée sur l'effectif des Ouvriers d'Etat. Les OS, rappellent que leurs tâches sont déjà en évolution avec l'affectation de trois d'entre eux au secrétariat, à la Com et à la Prévi. Malgré tout la diminution du TROED est effective avec le départ en retraite du chef du service affaires générales. La direction mènera par ailleurs en 2007 une réflexion sur l'armement de la station du Port. La demande de l'année précédente d'un IT pour le CNATOI (Centre National d'Alerte aux Tsunamis de l'Océan Indien) n'est pas renouvelée.

Les contractuels 84-16, embauchés en CDI ne sont toujours pas pris en compte dans le TROED. L'attitude de la direction est très ambiguë sur ce point. La durée maximale de séjours à Tromelin est bien de 7 mois par an. Les droits à congé de maladie sont ceux des contractuels de droit public tel que décrits dans le fascicule édité par le bureau de l'action sociale DGAC / Météo France.

Par ailleurs, la demande de prime informatique formulée par un agent est considérée comme injustifiée par la direction en regard de sa fiche de poste. Un re-balayage des primes informatiques est envisagé prochainement.

[\*VOTE Pour : 7 (6 Admin + 1 CGT) Contre : 0 Abstention : 4(Spasmets)\*]

**Demande d'un poste CUT** pour le chef de la division cyclone : Sans commentaires.

[\*VOTE Pour : 6 (admin) Contre 5 (OS) Abstention 0\*]

**Réorganisation des moyens communs.**

La diminution des effectifs par des départs en retraite (2 OE) non remplacés entraîne un recadrage et une nouvelle répartition des tâches entre les cellules « Logistique » et « Affaires générales ». Ainsi la fonction achat, initialement répartie entre les deux entités, est dorénavant du ressort de la logistique. L'affectation d'un Ouvrier d'Etat à la cellule logistique est actée. Ce poste, ponctionné aux Affaires générales, fera l'objet d'un appel à candidature sans apport extérieur. Le poste de chef des Affaires Générales sera attribué à un OE de la cellule, en toute transparence.

## Mesures provisoires pour pallier l'absence de la responsable du secrétariat

Deux agents administratifs sont affectés au secrétariat de direction et pour compenser l'absence de longue durée de l'un d'entre eux, il n'est pas prévu d'ouverture de poste. C'est donc sur les ressources internes à la DIRRE que la direction va s'appuyer pour effectuer les remplacements.

Il sera donc fait appel au personnel administratif de catégorie C pour assurer le fonctionnement du secrétariat. Certaines tâches de gestion du personnel assurées par le secrétariat de direction seront provisoirement attribuées à l'unique agent chargé des ressources humaines. [\*Pour améliorer la communication interne, une réunion d'information pour l'ensemble du personnel administratif sera organisée prochainement.\*]

[(Philippe CAUSEUR, Raymond PENN, Jean-Paul QUESSARY et Marc VALLON étaient les représentants du Spasmet.)]